AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C2218
FR0000079634-FS0751

15 septembre 2022

Déclarations de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GECI INTERNATIONAL

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 15 septembre, M. Serge Bitboul a déclaré avoir franchi, directement et indirectement, en baisse, le 13 septembre 2022, le seuil de 10% du capital de la société GECI INTERNATIONAL[1] et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, 159 899 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant 189 813 824 droits de vote, soit 9,97% du capital et 11,50% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
XLP Holding SAS	152 191 911	9,49	177 284 418	10,74
Serge Bitboul	7 707 453	0,48	12 529 406	0,76
Total Serge Bitboul	**159 899 364**	**9,97**	**189 813 824**	**11,50**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société GECI INTERNATIONAL consécutive à une conversion d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »).

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

[1] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2021.

[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 603 822 970 actions représentant 1 650 634 433 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.